



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

LIGUE CORSE DE FOOTBALL

**Mesdames, Messieurs,
les Présidents des clubs,**

BASTIA, le 5 novembre 2020

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ELECTIVE ET EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale ordinaire élective et extraordinaire de la Ligue Corse de Football, qui aura lieu le 21 novembre 2020 à 9H, en distanciel.

A ce titre, vous trouverez, ci-joints, tous les éléments nécessaires à votre information :

- L'ordre du jour
- Une attestation de pouvoir (*à remplir en cas d'absence**)
- Les listes des candidatures recevables (Comité Directeur, Représentant des clubs nationaux)
- Le rapport moral
- Les documents comptables
- Le budget prévisionnel 2020-2021
- La modification des statuts Article 14.1

* En cas d'indisponibilité, vous avez la possibilité de vous faire représenter, au choix (article 12.3 des statuts de notre ligue), par un licencié de votre club ou par un licencié d'un autre club qui représentera lui-même son propre club lors de l'Assemblée Générale, sachant que le représentant d'un club peut représenter au maximum 2 clubs y compris le sien.

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner à la Ligue, signée, dans les meilleurs délais.

Quelques jours avant l'assemblée, vous recevrez par mail les modalités de participation, avec notamment un guide explicatif sur la marche à suivre avant l'assemblée, afin de procéder à votre émargement et de pouvoir prendre part aux votes, avec le nombre de voix prévu dans le dispositif statutaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Président de la Ligue
JEAN RENE MORACCHINI**

Siège social :

Rue Claude PAPI Lieu-Dit Volpajo 20600 Furiani Tél : 04.95.30.14.90.

Email : secretariat@corse.fff.fr

